

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2018

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- A élu, à la majorité absolue, Madame Corinne BOICHON au poste de 7^{ème} adjoint.
- Approuve, à l'unanimité, l'engagement de la Commune dans le Plan Climat Territorial et autorise le Maire à signer la Charte en émettant une réserve sur le calendrier.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 aux conventions de mise à disposition d'équipements à la Société Hippique des 17 février 2000 et 7 novembre 2000.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant au protocole d'accord avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux pour l'enseignement de la musique à l'école publique.
- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – exercice 2017 – de Saint-Etienne Métropole.
- Prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2017 – de Saint-Etienne Métropole.
- Décide, à l'unanimité, de mettre en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains des emprises travaux de la rue Maurice André, de constituer une Commission de Règlement Amiable des Préjudices Economiques et désigne les représentants qui siègeront à cette commission.
- Approuve, à l'unanimité, la convention de Délégation de Service Public confiant la gestion du camping municipal à la société LES CAMPEOLES.
- Approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 2 du budget communal 2018.
- Fixe, à l'unanimité, la durée d'amortissement du compte 2128 "autres agencements et aménagements de terrains" à 15 ans.
- Donne, à l'unanimité, mandat spécial à Monsieur le Maire pour se rendre au congrès des Plus beaux Détours à Crest.
- Approuve, à l'unanimité, au titre de la procédure dérogatoire de révision libre des attributions de compensation, un transfert de compétence sans impact financier conformément à l'avis rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 27 septembre 2018.
- Approuve l'évaluation des charges transférées telle que présentée dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 27 septembre 2018 et relative aux transferts des compétences :
 - création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires,
 - sites patrimoniaux remarquables (SPR),
 - service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI), dans le cadre de l'évolution statutaire et le passage en métropole.
- Approuve, à l'unanimité, la signature de la convention de travaux RTE relative à la mise en souterrain partielle de la ligne à 63Kv Montrond-Volvon.
- Approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle CB58 d'une superficie de 30 m², à l'euro symbolique auprès de la Rose des Vents, dans le cadre de l'aménagement du chemin piétonnier en bord de Coise.

- Désigne, à l'unanimité, Monsieur Gérard RIBOT pour représenter la commune et signer les actes authentiques à intervenir dans le cadre de la régularisation foncière auprès de la Société SOGEREP et de la constitution d'une servitude de passage sur une parcelle appartenant à M. et Mme CELLIER.
- Approuve, à l'unanimité, l'adhésion à la convention 2019-2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42.
- Prend acte des décisions du Maire.



Le Maire,
J. Y. CHARBONNIER.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a tall, vertical stroke with a loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 20 novembre 2018